

CONSEIL MUNICIPAL

COMpte Rendu Sommaire de la Séance du 10 Août 2020

Étaient présents : Mmes et MM. Jacques AUGRIS, Mickaël COLIN, Ginette BOUYER, Serge GRIMAUD, Nadine NEAUX, Michelle CAILLAUD, Avelino RODRIGUES, Didier MEZIL, Céline ROUSSEAU (arrivée à 20 h 45), Anthony ARLOT, Joël COULAIS

Étaient absents excusés : M. Guillaume LANCEREAU, Mmes Marie-Hélène THÉNAUD, Maryvonne DELAGRANGE, Céline ROUSSEAU (arrivée à 20 h 45 point 3 « APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 10 JUILLET 2020)

Pouvoirs : M. Guillaume LANCEREAU à M. Mickaël COLIN, Mme Marie-Hélène THÉNAUD à M. Avelino RODRIGUES, Mme Maryvonne DELAGRANGE à M. Joël COULAIS

Le quorum étant atteint, le Conseil Municipal peut délibérer.

M. Mickaël COLIN a été élu secrétaire de séance.

Rappel de l'ordre du jour :

1. MISE A JOUR DU TABLEAU DU CONSEIL MUNICIPAL
2. APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 25 JUIN 2020
3. APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 10 JUILLET 2020
4. DROITS DE PRÉEMPTION
5. REDEVANCE D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC DUE PAR LES OPÉRATEURS DE COMMUNICATIONS ÉLECTRONIQUES
6. APPROBATION DU RÈGLEMENT INTÉRIEUR DE LA CANTINE ET DE LA GARDERIE
7. TARIFS DE LA RESTAURATION SCOLAIRE ANNÉE 2020-2021
8. TARIFS DE LA GARDERIE ANNÉE SCOLAIRE 2020-2021
9. CONVENTION DE DÉLÉGATION DE MAÎTRISE D'OUVRAGE ENTRE LA COMMUNE DE SAVIGNÉ ET LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU CIVRAISIEN EN POITOU POUR LES TRAVAUX DE VOIRIE 2019
10. DEMANDE DE LA COMMUNE DE LIZANT - PRÊT DE 7 TABLES ET 7 CHAISES POUR L'ÉCOLE DE LIZANT POUR LA RENTRÉE DE SEPTEMBRE 2020
11. CONVENTION VISION PLUS 2021 – PARC ÉCLAIRAGE PUBLIC – AVEC LA SAEML SORÉGIES
12. GROUPE SCOLAIRE – ENTRETIEN DES LOCAUX
13. GROUPE SCOLAIRE - NETTOYAGE DES VITRES
14. MAIRIE – NETTOYAGE DES VITRES
15. CONTRAT DE LOCATION DE LA SALLE POLYVALENTE AVEC LE CERCLE D'ESCRIME DU MONTMORILLONNAIS (C.E.M)
16. CONTRAT DE LOCATION DE LA PETITE SALLE DE LA SALLE POLYVALENTE AVEC YOGA L'ARBRE DE VIE
17. VENTE DE BOIS
18. ACQUISITION DE MATÉRIEL ET MOBILIER
19. REPAS OU COLIS GOURMAND DE FIN D'ANNÉE OFFERT AUX AINÉS DE LA COMMUNE
20. ÉLECTION DES MEMBRES DE LA COMMISSION D'APPEL D'OFFRES
21. CONSEILLERS RÉFÉRENTS
22. DÉSIGNATION DES MEMBRES DES COMMISSIONS COMMUNALES
23. QUESTIONS DIVERSES

Monsieur le Maire souhaite la bienvenue aux nouveaux conseillers municipaux.

MISE A JOUR DU TABLEAU DU CONSEIL MUNICIPAL

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'en application du jugement n° 2000703 en date du 17 juillet 2020 rendu par le Tribunal Administratif de Poitiers, les élections au conseil municipal de Savigné de Mme Nathalie DEMELLIER et de M. Arnaud MERCIER sont annulées. Mme Maryvonne DELAGRANGE et M. Joël COULAIS sont proclamés élus au conseil municipal de Savigné le 15 mars 2020 au lieu et place de Mme DEMELLIER et M. MERCIER.

Monsieur le Maire donne lecture du tableau du Conseil Municipal.

1.	AUGRIS Jacques	Maire
2.	COLIN Mickaël	Premier adjoint
3.	BOUYER Ginette	Deuxième adjointe
4.	GRIMAUD Serge	Troisième adjoint
5.	NEAUX Nadine	Quatrième adjointe
6.	CAILLAUD Michelle	Conseillère municipale
7.	THÉNAUD Marie-Hélène	Conseillère municipale
8.	RODRIGUES Avelino	Conseiller municipal
9.	MEZIL Didier	Conseiller municipal
10.	LANCEREAU Guillaume	Conseiller municipal

11.	ROUSSEAU Céline	Conseillère municipale
12.	ARLOT Anthony	Conseiller municipal
13.	PORTEJOIE Suzie	Conseillère municipale
14.	COULAIS Joël	Conseiller municipal
15.	DELAGRANGE Maryvonne	Conseillère municipale

Tous les conseillers ont été élus à la même date lors des dernières élections municipales du 15 mars 2020.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents ou représentés, approuve le tableau du conseil municipal qui sera transmis à la Sous-Préfecture.

APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 25 JUIN 2020

Monsieur Joël COULAIS, avec pouvoir de Mme Maryvonne DELAGRANGE, ne participe pas au vote, n'étant pas présent à la réunion concernée

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents ou représentés (12), approuve le procès-verbal de la séance du 25 juin 2020.

APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 10 JUILLET 2020

Arrivée de Mme Céline ROUSSEAU à 20 h 45 mn

Monsieur Joël COULAIS, avec pouvoir de Mme Maryvonne DELAGRANGE, ne participe pas au vote, n'étant pas présent à la réunion concernée

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents ou représentés (13), approuve le procès-verbal de la séance du 10 juillet 2020

DROITS DE PRÉEMPTION

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité des membres présents, de ne pas exercer son droit de préemption sur les biens référencés ci-après :

- ↪ Section G 510 « 24 Rue de la Grenatière » et 511 – 1081 – 1084 – 1101 « La Grenatière »
- ↪ Section D 861 – 865 « Épinoux » et 896 – 897 « Le Courciou »
- ↪ Section D 860 « Épinoux »

REDEVANCE D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC DUE PAR LES OPÉRATEURS DE COMMUNICATIONS ÉLECTRONIQUES

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents ou représentés, fixe le montant des redevances dues par les opérateurs de Télécom, pour l'année en cours, qui s'élève à 2 065 €.

APPROBATION DU RÈGLEMENT INTÉRIEUR DE LA CANTINE ET DE LA GARDERIE

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents ou représentés :

- APPROUVE le règlement intérieur de la cantine scolaire et de la garderie.
- AUTORISE Monsieur le Maire à signer le règlement intérieur de la cantine scolaire et de la garderie ainsi que tous les documents liés à cette affaire.
- DIT que le présent règlement entrera en vigueur à la rentrée scolaire 2020/2021 et sera adressé à chaque famille avec le bulletin d'adhésion à la cantine scolaire, la fiche d'inscription à la garderie, l'autorisation de sortie de la garderie, l'autorisation de participation à l'étude surveillée (pour les élèves du CP au CM2), le choix du mode paiement ainsi que la fiche sanitaire temps périscolaires.

TARIFS DE LA RESTAURATION SCOLAIRE ANNÉE 2020-2021

Le Conseil Municipal,

Vu le décret n° 2006-753 du 29 juin 2006 du Ministère de l'Économie, des Finances et de l'Industrie, relatif aux prix de la restauration scolaire pour les élèves de l'enseignement public.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents ou représentés,

- ↪ maintient le tarif « personnel communal » identique au tarif « enfants ».
- ↪ Décide d'appliquer l'augmentation conformément à l'INSEE - indice annuel des prix à la consommation – Base 2015 – Ensemble des ménages – France – Nomenclature Coicop : 11.1.2.0.1 – Repas dans un restaurant scolaire ou universitaire (Valeur 2018 au 01.01.2019 : 105.85 - valeur 2019 au 01.01.2020 : 106.94) aux tarifs de la restauration scolaire en vigueur l'année passée à compter de la rentrée scolaire 2020-2021, ce qui porte ces tarifs à :
 - Tarif enfants : 2.76 €
 - Adultes : 5.21 €
 - Personnes extérieures : 6.54 €
 - Personnel communal : 2.76 €

TARIFS DE LA GARDERIE ANNÉE SCOLAIRE 2020-2021

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents ou représentés, maintient à 1 euro par jour et par enfant quelle que soit la durée de présence de l'enfant, le tarif de la garderie pour l'année 2020-2021. En cas de non-respect des horaires de la garderie, l'amende forfaitaire de 30 € sera appliquée. (cf. : délibération n° 2014/1010 du 30 octobre 2014)

CONVENTION DE DÉLÉGATION DE MAÎTRISE D'OUVRAGE ENTRE LA COMMUNE DE SAVIGNÉ ET LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU CIVRAISIEN EN POITOU POUR LES TRAVAUX DE VOIRIE 2019

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal de l'aménagement de la cour des logements qui fait l'objet du programme de travaux 2019.

Afin de simplifier les procédures administratives d'attribution, de coordination et d'exécution des marchés, il est convenu qu'une seule collectivité assurera la maîtrise d'ouvrage et la maîtrise d'œuvre des travaux.

Il convient donc d'établir une convention de délégation de maîtrise d'ouvrage, rédigée conformément à la loi n°85-704 du 12 juillet 1985 – Article 2 – relative à la maîtrise d'ouvrage publique et à ses rapports avec la maîtrise d'œuvre privée.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité membres présents ou représentés :

- ☞ Accepte pour l'aménagement de la cour des logements, la délégation de la maîtrise d'ouvrage à la Communauté de Communes des travaux de voirie relevant de la compétence communale,
- ☞ Approuve le budget de l'opération d'un montant à charge communale évalué à 3 254.70 € TTC ;
- ☞ Approuve la convention établie, définissant les conditions dans lesquelles la délégation de maîtrise d'ouvrage est mise en œuvre, ainsi que les modalités de participations financières ;
- ☞ Autorise le Monsieur Maire à signer cette convention et les pièces utiles à ce dossier.

DEMANDE DE LA COMMUNE DE LIZANT - PRÊT DE 7 TABLES ET 7 CHAISES POUR L'ÉCOLE DE LIZANT POUR LA RENTRÉE DE SEPTEMBRE 2020

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents ou représentés,

- ☞ Accepte de prêter 7 tables et 7 chaises à l'école de LIZANT pour l'année scolaire 2020/2021.
- ☞ Précise qu'en cas de besoin en cours d'année scolaire, les tables et les chaises nécessaires au fonctionnement de l'école de SAVIGNÉ devront être restituées.
- ☞ Autorise Monsieur le Maire à signer le contrat de prêt correspondant.

CONVENTION VISION PLUS 2021 – PARC ÉCLAIRAGE PUBLIC – AVEC LA SAEML SORÉGIES

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents ou représentés,

- ☞ APPROUVE la convention Vision Plus 2021 et ne choisit aucune des deux options complémentaires reprises dans l'annexe 2.
- ☞ AUTORISE Monsieur le Maire à signer la convention Vision Plus et l'annexe 2.

GRUPE SCOLAIRE – ENTRETIEN DES LOCAUX

Le Conseil Municipal, Après en avoir débattu et délibéré, à l'unanimité des membres présents ou représentés :

- ☞ Décide de ne pas reconduire la délégation de la prestation ménage.
- ☞ D'informer JT NETTOYAGE qu'il ne sera pas donné suite à sa proposition puisqu'à compter de la rentrée scolaire 2020-2021 le ménage du groupe scolaire sera repris en interne.

GRUPE SCOLAIRE - NETTOYAGE DES VITRES

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents ou représentés,

- ☞ Accepte le devis présenté par JT NETTOYAGE d'un montant par prestation de 383.04 € TTC.
- ☞ Autorise Monsieur le Maire à signer le devis.

MAIRIE – NETTOYAGE DES VITRES

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents ou représentés,

- ☞ Accepte le devis présenté par JT NETTOYAGE d'un montant par prestation de 147 € TTC.
- ☞ Autorise Monsieur le Maire à signer le devis.

CONTRAT DE LOCATION DE LA SALLE POLYVALENTE AVEC LE CERCLE D'ESCRIME DU MONTMORILLONNAIS (C.E.M)

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents ou représentés,

- ☞ Accepte de louer, la grande salle, de la salle polyvalente le mercredi soir, sur le même créneau horaire, pour la saison 2020-2021, au Cercle d'ESCRIME Montmorillonnais.
- ☞ Fixe le montant de la location annuelle à 100 €.
- ☞ Autorise Monsieur le Maire à signer la convention qui sera établie avec le Cercle d'Escrime du Montmorillonnais (C.E.M.)

CONTRAT DE LOCATION DE LA PETITE SALLE DE LA SALLE POLYVALENTE AVEC YOGA L'ARBRE DE VIE

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents ou représentés,

- ☞ Accepte de louer, la petite salle, voire la grande salle si besoin, de la salle polyvalente, à YOGA L'ARBRE DE VIE le mardi soir, sur le même créneau horaire, pour la saison 2020-2021.
- ☞ Fixe le montant de la location annuelle à 50 € pour la petite salle et à 100 € pour la grande salle.
- ☞ Autorise Monsieur le Maire à signer la convention qui sera établie avec YOGA L'ARBRE DE VIE.

VENTE DE BOIS

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents ou représentés,

- ☞ Décide de vendre à Monsieur Max SIMONNET le bois qui l'intéresse pour un forfait de 120 €.
- ☞ Précise qu'afin que le terrain soit nettoyé, le reste du bois sera broyer ou transporter à la déchèterie, si personne ne veut le récupérer.

ACQUISITION DE MATÉRIEL ET MOBILIER

Le Conseil Municipal, après avoir étudié les devis et en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents ou représentés,

- ☞ décide d'acheter :
 - 2 tableaux blancs pour l'école (761.16 € TTC) – (15 votants – 15 pour)
 - 1 aspirateur pour l'école (255.70 €) – (13 votants – 13 pour)
 - 1 congélateur armoire pour la cantine (749.90 € TTC) – (13 votants – 13 pour)
 - 4 bancs « QUEBEC/PIN » (1187.90 € TTC) – (14 votants – 14 pour)
 - 2 vitrines d'affichage double battant anodisée pour la mairie (2 534.98 € TTC) – (15 votants – 15 pour)
 - 1 ordinateur portable pour la cantine (499 € TTC) – (15 votants – 15 pour)
- Il faudra prévoir un anti-virus (environ 40 € TTC par an).

A noter :

M. Mickaël COLIN, avec pouvoir de M. Guillaume LANCEREAU, est sorti et n'a pas pris part à la délibération ni au vote de l'aspirateur et du congélateur armoire.

Mme Ginette BOUYER est sortie et n'a pas pris part à la délibération ni au vote des bancs.

- ☞ Dit que la dépense est inscrite en investissement
- ☞ Autorise Monsieur le Maire à signer les devis correspondants.

REPAS OU COLIS GOURMAND DE FIN D'ANNÉE OFFERT AUX AINÉS DE LA COMMUNE

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents ou représentés,

- Décide, pour cette année, de ne pas offrir de repas aux aînés de la Commune vu la crise sanitaire actuelle et ne sachant pas quelle sera la situation en décembre.

A la majorité des membres présents ou représentés (10 pour un colis par personne, 5 pour un colis double pour les couples)

- Décide d'offrir :
 - un colis gourmand à chaque personne de 70 ans et plus,
 - un coffret bien-être aux personnes de 70 ans et plus, accueillies en maison de retraite et possédant un bien immobilier (habitation) sur la Commune.

A la majorité des membres présents ou représentés (14 pour - 1 abstention)

- Décide que le colis gourmand ou le coffret bien-être seront distribués à tous sans bulletin d'inscription.

Tous les frais des colis gourmands et des coffrets bien-être seront imputés au compte 6232 « fêtes et cérémonies ».

ÉLECTION DES MEMBRES DE LA COMMISSION D'APPEL D'OFFRES

Vu la délibération du Conseil Municipal n° 2020/0614 en date du 5 juin 2020,

Considérant le jugement n° 2000703 en date du 17 juillet 2020 rendu par le Tribunal Administratif de Poitiers,

Il convient de procéder à une nouvelle élection des membres de la Commission d'appel d'Offres,

Composition : Le Maire ou son représentant (président de la CAO) 3 membres titulaires – 3 membres suppléants

Considérant qu'il convient de désigner à bulletin secret les membres titulaires et suppléants de la commission d'appel d'offres. Toutefois, en application de l'article L2121-21 du Code Général des Collectivités Territoriales, si une seule liste a été présentée après appel de candidatures, les nominations prennent effet immédiatement, dans l'ordre de la liste le cas échéant, et il en est donné lecture par le Maire.

Considérant le dépôt d'une liste unique de candidats,

Sont donc désignés en tant que :

Président : Monsieur Jacques AUGRIS, le Maire,

Membres titulaires : M. Mickaël COLIN, M. Serge GRIMAUD, M. Avelino RODRIGUES

Membres suppléants : Mme Ginette BOUYER, Mme Michelle CAILLAUD, Mme Marie-Hélène THÉNAUD

CONSEILLERS RÉFÉRENTS

Les conseillers référents sont des conseillers municipaux qui ont pour mission de faire le lien entre les habitants et la mairie. Ils ont en charge un secteur géographique. Ce sont des interlocuteurs privilégiés vers lesquels les administrés peuvent aisément se tourner afin de signaler et éventuellement résoudre les problèmes liés à la vie dans notre Commune.

CONSEILLERS RÉFÉRENTS	SECTEURS
JACQUES AUGRIS	CHEZ LEBLANC – LA CORATIERE – CHEZ TRIBOT – LE COLOMBIER – LES PIGERIES – CHEZ BÉNÉTEAU
SERGE GRIMAUD MARYVONNE DELAGRANGE	LA FÉNICARDIÈRE – TOUTES LES RUES DE VERGNÉ – MARIGNÉ – CHANTELOUX – LE BOUX – LE MAS
MARIE-HÉLÈNE THÉNAUD AVELINO RODRIGUES	LA BÂTONNERIE - LA VARONNIÈRE – LA VALLÉE
GINETTE BOUYER MICHELLE CAILLAUD	CHEZ MÉNARD – LA VERDIÈRE – LE BREUIL MARGOT – LA CHAUVELLERIE – LE MAGNOU – LA GARDE – LE MOULIN DE LA BARONNIÈRE – LA MAISONNEUVE – CHEZ RANTONNEAU – LE CHAFFAUD – CHEZ BRUMELOT – CHEZ CHAUVÉAU – LA MARTINIÈRE – MALMORT – MONTAZAIS – LA GRANDE FORÊT – CHEZ MILLOT – VILLENEUVE – LES ENGREMYS
GUILLAUME LANCEREAU JOËL COULAIS	LE HAMEAU FLEURI – CITÉ DE LOING – ROUTE DE LOING - LES ROCHES

ANTHONY ARLOT	TOUTES LES RUES DE CHAMPAGNÉ-LUREAU – LE TARDY – LA GROIE
MICKAËL COLIN DIDIER MEZIL	QUARTIER DE L'ÉRABLE – ROUTE DE VERGNÉ – FAYOLLE – ROUTE DE NIORT – ZONE ARTISANALE – ROUTE DE MONTMORILLON – LOTISSEMENT LES GRANDS PÂTIS – PASSAGE DE LA SABLONNIÈRE – CITÉ DU BOIS DU GLAND – LA CHAUFFIÈRE – LE QUERROY – LE CRON
SUZIE PORTEJOIE	LIZAC – ÉPINOUX – LES VALLÉES D'ÉPINOUX – LA GARE – LA GARENNE – LA SEPPE – CHEZ BENEST – LA BROUSSE
GNADINE NEAUX CÉLINE ROUSSEAU	RUE DE LA SABLIERE – IMPASSE DE LA SABLIERE – BELLEVUE – ROUTE DE LIMOGES – RUE DES PRÉS GUINS – IMPASSE DES PRÉS GUINS – RUE DE LA POSTE – PLACE DE LA CHAUMIÈRE – LA NOUGERAIE – RUE DE LA GRENATIERE – PASSAGE DU TAN – LES ÂGES – PASSAGE DES FORGES – GRAND'RUE – PLACE DE L'ÉGLISE – CHEMIN DES PÊCHEURS – IMPASSE DE LA CHARENTE – RUE DU VIEUX MOULIN – RUE DU PONT

ON DES MEMBRES DES COMMISSIONS COMMUNALES

Vu la délibération du Conseil Municipal n° 2020/0613 en date du 5 juin 2020 portant création et composition des commissions municipales.

Considérant le jugement n° 2000703 en date du 17 juillet 2020 rendu par le Tribunal Administratif de Poitiers, il convient de procéder à une nouvelle élection des membres des commissions municipales,

La composition de chaque commission est arrêtée comme suit :

Le Président : le Maire, Le Vice-Président : 1 Adjoint, 7 membres du Conseil Municipal au maximum

1) BÂTIMENTS COMMUNAUX, CIMETIÈRE ET ESPACE CINÉMAIRE, AGENTS DE PRÉVENTION, RÉSEAUX, ASSOCIATIONS, SPORTS ET FINANCES

Président : M. Jacques AUGRIS, Vice-président : M. Mickaël COLIN, Membres : M. Guillaume LANCEREAU, M. Avelino RODRIGUES, Mme Suzie PORTEJOIE, Mme Céline ROUSSEAU, Mme Nadine NEAUX, Mme Maryvonne DELAGRANGE

Membres Extérieurs consultatifs :

BÂTIMENTS : M. Arnaud MERCIER

FINANCES : M. Joël NEAUX

2) SCOLAIRES/CANTINE, CULTURELLE, BIBLIOTHÈQUE, SALLE POLYVALENTE ET SON PERSONNEL

Président : M. Jacques AUGRIS, Vice-présidente : Mme Ginette BOUYER, Membres : Mme Suzie PORTEJOIE, M. Didier MEZIL, M. Guillaume LANCEREAU, Mme Céline ROUSSEAU, Mme Marie-Hélène THÉNAUD, Mme Michelle CAILLAUD

3) VOIRIE/CHEMINS, PERSONNEL TECHNIQUE, URBANISME, ENVIRONNEMENT, SÉCURITÉ

Président : M. Jacques AUGRIS, Vice-président : M. Serge GRIMAUD, Membres : M. Anthony ARLOT, M. Didier MEZIL, M. Avelino RODRIGUES, Mme Marie-Hélène THÉNAUD, M. Mickaël COLIN, Mme Maryvonne DELAGRANGE, M. Joël COULAIS

4) ACTION SOCIALE, TOURISME ET COMMUNICATION, RESSOURCES HUMAINES, PROTECTION DES DONNÉES, SITE INTERNET

Président : M. Jacques AUGRIS, Vice-présidente : Mme Nadine NEAUX, Membres : Mme Suzie PORTEJOIE, Mme Céline ROUSSEAU, Mme Michelle CAILLAUD, M. Anthony ARLOT, Mme Marie-Hélène THÉNAUD, Mme Maryvonne DELAGRANGE, Mme Ginette BOUYER

QUESTIONS DIVERSES

- Le planning sera transmis au personnel de l'école
- Courrier de M. BELIN, Président du Département concernant la mise à disposition des communes d'un ACTIV FLASH, dont le montant représentera 50 % de notre ACTIV3 -2020 soit 14 050 €. Les travaux sont à programmés pour être réalisés avant la fin de cette année. Les devis signés devront être adressés au Département avant la mi-novembre. Ce dispositif est mis en place pour soutenir l'activité économique de proximité.
- Devis EAUX DE VIENNE hydrocureur – curage des villages d'un montant de 3 524.01 € HT. La facturation sera effectuée en fonction du temps réellement passé. Le Conseil Municipal accepte.
- AFM Téléton : le 19 septembre 2020 de 14 h à 17 h au village Défi'Planet de DIENNÉ
- Projet horaires d'ouverture de la mairie.

M. Avelino RODRIGUES demande où en est le projet du presbytère. Quelques devis sont arrivés en mairie.

Mme Nadine NEAUX fait savoir que :

- le logement 24 Quartier de l'Érable est loué depuis le 1^{er} août. Une terrasse en graviers sera réalisée à l'arrière.
- 2 visites ont eu lieu pour l'ancienne poste.

Rien n'étant plus à l'ordre du jour, la séance est levée à 23 heures.